

DEC181386DR08

Décision portant nomination de Mme Valérie COUDERT aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCer.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCer et nommant M. Philippe THOMAS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité du 11 avril 2013 ;

Considérant que Mme Valérie COUDERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, organisée par la Délégation Aquitaine–Limousin, du 22 septembre au 1^{er} octobre 2008.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie COUDERT, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCer, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Valérie COUDERT, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistante de Prévention, Mme Valérie COUDERT, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 20 avril 2018

Le directeur de l'unité
Philippe THOMAS

Visa du Président de l'Université de Limoges
M. Alain CELERIER

Visa de la Déléguée Régional par Intérim
Mme Marion BLIN